



Ville de Haguenau

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : VILLE DE HAGUENAU - Place Charles de Gaulle - BP 10249 - 67504 HAGUENAU cedex
2. Objet des accords-cadres : **ILLUMINATIONS DE NOEL (places, rues, monuments et bâtiments du centre ville) - accords-cadres à bons de commande**

Code nomenclature européenne : 45316000

Code NUTS : FRF11

Les prestations sont traitées en lots séparés, à savoir :

Lot n°	Désignation	Montant Minimum en €/TTC/an	Montant Maximum en €/TTC/an
01	Fourniture, pose et dépose d'illuminations scéniques	60.000 €	Sans
02	Pose et dépose de guirlandes de Noël, de filtres de couleur en verre et fourniture de gélamines haute température de couleur	20.000 €	Sans

3. Mode de passation des marchés : accords-cadres à bons de commande passés sur appel d'offres ouvert en application de l'article 42.1 a) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 67, 68 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
4. Critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.
5. Conditions particulières :
 - accords-cadres passés avec un seul opérateur économique,
 - les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
 - délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
 - les accords-cadres sont conclus pour une durée d'un (1) an ferme. Ils seront ensuite tacitement reconductibles deux (2) fois pour une année supplémentaire,
 - les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget fonctionnement de la Ville de Haguenau,
 - les prix sont fermes sur la première année, ils sont ensuite révisibles à la date d'anniversaire de l'accord-cadre,
 - les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
 - critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation
 - les accords-cadres sont couverts par l'accord sur les marchés publics,
 - le numéro de dossier attribué aux marchés est le EP-illuminations.noël.bcde/2018.
6. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :
 - ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles 45 à 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet

2015 relative aux marchés publics et aux articles 44, 45 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par l'arrêté du 29 mars 2016 pris par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en application de l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et rappelés par le règlement de la consultation.

7. Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés sur le site Internet <http://alsacemarchespublics.eu> ou commandé par écrit, en précisant l'objet du marché, et retirés à l'Annexe de la Mairie de Haguenau - 2, rue des Chevaliers à HAGUENAU, bureau n° 10.
8. Modalités de remise des offres : les offres seront transmises sous pli cacheté avec la mention «NE PAS OUVRIR» et l'indication de l'objet du marché. Elles seront transmises par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse citée au 1) ou remises contre récépissé à l'Annexe de la Mairie - 2, rue des Chevaliers à Haguenau, bureau n° 10. Les offres pourront également être adressées électroniquement via la plate-forme internet « www.alsacemarchespublics.eu ».

9. Date limite de remise des offres : jeudi 19 juillet 2018 à 12 heures.

10. Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
11. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

12. Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :
Mme Claudia GANTZER
03.88.90.67.89
Service de la Commande Publique
claudia.gantzer@agglo-haguenau.fr

Renseignements techniques :
M. Philippe BURCKEL
03.88.73.71.78
Service de l'éclairage public
Philippe.burckel@agglo-haguenau.fr

13. Date d'envoi de l'avis à la publication et au J.O.U.E. : lundi 18 juin 2018

Signature numérique de André ERBS
VILLE DE HAGUENAU

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint au Maire,

André ERBS